

Burundi : mise en place d'une commission d'enquête

BBC Afrique, 1 septembre 2017 Le parlement burundais vient de mettre sur pied une commission spéciale composée de 12 députés. Elle sera chargée d'enquêter sur des informations contenues dans un rapport d'experts indépendants des Nations Unies. Le rapport établit la persistance de crimes commis par les services de sécurité et les "imbonerakure" c'est-à-dire la jeunesse du parti au pouvoir.

Le rapport des Nations Unies, évoque des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des tortures et des violences sexuelles dans le pays. Le rapport dénonce aussi le climat de peur généralisée qui s'est installé dans le pays et même dans les camps de réfugiés. Le gouvernement burundais a rejeté ces allégations sur des violences commises dans le pays. Certains députés estiment, cependant, "qu'il ne suffit pas de rejeter les rapports car il y a des faits avérés de disparitions forcées et de tueries". Le rapport des Nations Unies sur le Burundi sera présenté lors de la session du Conseil des droits de l'homme prévu au mois de septembre. Quant à la commission mise en place par le parlement burundais, elle dispose d'un délai de trois mois pour faire son travail.

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```